



CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DE CARCASSONNE ET DE SES RETOMBÉES ECONOMIQUES

ENTRE LES SOUSSIGNES:

La Région Occitanie, sise 22 boulevard du Maréchal Juin – 31406 TOULOUSE CEDEX 9, représentée par sa Présidente en exercice, Madame-----, dûment autorisée à signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil Régional en date du.....

Ci-après désignée « la Région »,

ET

La Communauté d'agglomération de Carcassonne, ayant son siège, 1 rue Pierre Germain, 11890 Carcassonne - cedex 9 représentée par M-----, son Président en exercice, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du ,

Ci-après désignée « l'Agglomération de Carcassonne »,

ET

La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, ayant son siège 12 boulevard Frédéric Mistral -11100 Narbonne – représentée par M----- son Président en exercice, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du ,

Ci-après désignée « l'Agglomération du Grand Narbonne »,

ET

Le Département de l'Aude, ayant son siège Allée Raymond-Courrière 11855 CARCASSONNE– représentée par sa Présidente en exercice, Mme -----dûment autorisée à signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil Départemental en date du ,

Ci-après désigné «le Département de l'Aude »,

Ci-après collectivement désignés les « **Parties** »



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la convention de transfert entre la Région et l'Etat relative à l'aéroport de Carcassonne-Sud de France en date du 27 février 2007,

Vu le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029) confié par la Région à la société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR) constituée le 12 juillet 2019 entre le syndicat mixte de l'aéroport de Perpignan et la Région Occitanie,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

La Région Occitanie, la Communauté d'agglomération de Carcassonne, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et le Département de l'Aude concluent un partenariat financier pour que la plateforme aéroportuaire de Carcassonne puisse continuer de jouer son rôle de levier économique pour l'ensemble du territoire audois et régional.

Ce partenariat avait été formalisé par la signature, le 5 octobre 2011, d'une convention pour le développement de l'activité de l'aéroport de Carcassonne et de ses retombées économiques. Cet accord précisait les modalités de l'engagement des parties à soutenir financièrement les opérations d'investissement et de développement. Cette convention étant arrivée à échéance il convient de la renouveler selon les conditions ci-après définies.

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la Communauté d'agglomération de Carcassonne, la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et le Département de l'Aude souhaitent poursuivre leur partenariat dans le cadre de la délégation de service public conclue avec la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale. Ce partenariat prendra effet à compter **du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2029**.

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

1 - Contexte général

L'aéroport de Carcassonne dispose de nombreux atouts pour la région et pour le département de l'Aude. Chaque année, l'aéroport génère 85 M€ de Chiffre d'Affaires hors aéroport, bénéficiant notamment à l'ensemble des TPE du territoire audois intervenant dans les domaines touristique et agroalimentaire, ainsi qu'une contribution de 49 M€ au PIB de la région. L'aéroport de Carcassonne représente 73 millions d'euros par an de dépenses des passagers visiteurs en Occitanie. L'activité de l'aéroport joue un rôle essentiel dans l'industrie touristique du département de l'Aude en assurant une connexion avec les principaux marchés, en lien notamment avec les sites touristiques emblématiques que sont la Cité de Carcassonne et le Canal du Midi, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.



De plus, l'aéroport de Carcassonne contribue au maintien de services essentiels au territoire, comme la Sécurité Civile ou le 3^{ème} RPIMA.

Par ailleurs, l'aéroport s'inscrit dans une démarche de développement durable : une centrale d'ombrières photovoltaïques pour couvrir ses parkings automobiles a été installée et des bornes de rechargement de véhicules électriques associées vont être positionnées. Par ailleurs, l'aéroport s'est engagé dans la démarche ACA (Airport Carbon Accreditation) initiée par l'ACI.

2 - Caractéristiques de la plateforme aéroportuaire

L'aéroport de Carcassonne Sud de France représente une porte d'entrée touristique du territoire du Carcassonnais et du Narbonnais, du département de l'Aude et plus généralement de la région Occitanie. La plateforme a pour vocation de relier ces territoires aux pays européens notamment aux marchés du nord de l'Europe.

Le trafic de l'aéroport oscille autour de 400.000 passagers commerciaux, ce qui constitue un niveau d'activité important pour le territoire audois.

Sur le plan des infrastructures de la plateforme, après le transfert de l'aéroport à la Région par l'Etat en 2007, celle-ci a entrepris une démarche d'homologation de la plate-forme par rapport aux normes techniques aéroportuaires, à l'issue de laquelle des non-conformités ont été identifiées, que la Région a dû s'engager à lever. De ce fait, la Région Occitanie a lancé depuis 2011 un programme d'ampleur de mise aux normes de la plate-forme.

Ce programme de mise aux normes et de modernisation doit se poursuivre avec notamment l'aménagement en cours, d'une part, d'une jetée de desserte des parkings avions et d'une salle d'arrivée, et d'autre part d'aires de sécurité d'extrémité de piste afin de se conformer aux normes EASA, afin de préserver les capacités opérationnelles de l'aéroport.

Dans ce contexte, la Région Occitanie, l'Agglomération de Carcassonne, le Grand Narbonne et le Département de l'Aude souhaitent formaliser à nouveau leur partenariat pour mettre tout en œuvre afin que cette plateforme continue de jouer le rôle de levier économique pour l'ensemble du territoire audois et régional.

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de la Région, de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et du Département de l'Aude permettant de mettre en œuvre les opérations de mise aux normes et de modernisation.

Les infrastructures doivent être réaménagées pour assurer à minima le respect des normes de conformité et le maintien du trafic dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes. Ces travaux permettront également d'améliorer sensiblement l'image et l'attractivité de l'aéroport.

Le montant prévisionnel des opérations à engager est précisé dans l'annexe financière de la convention (annexe 1).

La description des opérations prévues est présentée en annexe 2.



ARTICLE 2. MONTANT DES CONTRIBUTIONS

Le montant global des opérations telles que précisées en annexe sera réparti entre les partenaires de la façon suivante :

- Région : 70%
- Communauté d'agglomération de Carcassonne : 10%
- Communauté d'agglomération du Grand Narbonne : 10%
- Département de l'Aude : 10%

ARTICLE 3. MODALITES DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS A LA REGION

Les contributions respectives de l'Agglomération de Carcassonne, du Grand Narbonne et du Département seront versées à la Région qui, en qualité de propriétaire déléguant de la plateforme, assure la maîtrise d'ouvrage des opérations.

Le versement se fait sur appel de fonds annuel.

Le Département de l'Aude, la communauté d'agglomération de Carcassonne et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne participe chacun à 10% du montant de l'estimation des investissements sur la période 2021-2029.

Le versement annuel de chaque partenaire financier se fera par appel de fonds produit par la Région Occitanie. Il sera d'un montant égal à 1/9ème de l'estimation de la participation de chaque partenaire financier sur la période 2021-2029 selon le tableau figurant en annexe n°1.

Une mise à jour du tableau des versements pourra être réalisée en 2025 afin de prendre en compte le déroulement du programme d'investissement et d'en ajuster les effets budgétaires sur la fin de la période.

En tout état de cause, l'ajustement des versements en fonction de la réalisation effective des opérations sera effectué en année 2029.

La Région maître d'ouvrage des travaux, transmettra aux partenaires financiers les justificatifs de réalisation des opérations inscrites au programme d'investissement au fur et à mesure de leur exécution.

ARTICLE 4. MODALITES DE SUIVI DES OPERATIONS

Un comité de pilotage composé des représentants élus de chaque collectivité et EPCI se réunira au moins deux fois par an afin de définir les actions à mettre en œuvre et être informé de l'avancement des travaux et du suivi de la délégation de service public



notamment sur l'évolution du trafic et les orientations stratégiques proposées par le délégataire.

Un comité technique associant les services en charge du dossier dans chaque collectivité et EPCI sera réuni au moins une fois par trimestre et autant que de besoin, pour préparer les réunions du comité de pilotage et examiner tout point qui serait porté par l'un des partenaires concernant l'aéroport et son développement.

Les éléments de suivi qui permettront d'apprécier la qualité de l'exécution de la délégation sont les suivants :

- informations relatives au trafic,
- informations concernant l'utilisation des infrastructures et des équipements, l'évolution des principaux postes de coûts H.T pour le gestionnaire, les moyens humains consacrés aux missions opérationnelles ou au contact des usagers, les principaux produits extra-aéronautiques, le respect de la réglementation par les usagers de la plateforme aéroportuaire, l'énergie et le développement durable.

Ces informations seront communiquées par la Région à ses partenaires sur simple demande.

ARTICLE 5. DUREE

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle prendra fin au 31 décembre 2029.

ARTICLE 6. RESILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, les autres cosignataires peuvent résilier de plein droit la présente convention après un délai de 15 jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

ARTICLE 8. REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solutions amiables seront déferés au Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à Toulouse, le

En 4 exemplaires originaux



Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le 06/07/2021
ID : 011-241100593-20210628-C2021_133-CC

La Présidente de la Région Occitanie

La Présidente du Département de l'Aude

Mme.

Mme.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

Le Président de la Communauté d'agglomération de Carcassonne

M.

M.

PROJET



Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le 06/07/2021
ID : 011-241100593-20210628-C2021_133-CC

ANNEXE 1 : Plan pluriannuel d'investissement

PROJET



Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

SLOW

ID : 011-241100593-20210628-C2021_133-CC

Plan pluriannuel d'investissement	Coût HT	Coût TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
CREATION JETEE ET SALLE ARRIVEES												
MOE Jetée Salle d'arrivées	1 127 350,33 €	1 352 820,40 €	289 002,22 €	353 224,94 €								
AMO Jetée Salle Arrivées	80 000,00 €	96 000,00 €	6 480,00 €	15 170,00 €								
Contrôle Technique Jetée	33 320,00 €	39 984,00 €	15 942,60 €	17 377,40 €								
G2 PRO Géotech	10 000,00 €	12 000,00 €										
CSPS Jetée	12 512,00 €	15 014,40 €	6 566,40 €	5 945,60 €								
Location modulaire adaptation	400 000,00 €	480 000,00 €	30 500,52 €									
TVX Jetée Salle Arrivées	9 365 182,18 €	11 238 218,62 €	5 843 306,21 €	3 521 875,97 €								
	11 028 364,51 €	13 234 037,41 €	6 191 797,95 €	3 913 593,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MISE AUX NORMES INFRAS AERONAUTIQUES												
MOE Infrass Aéronautiques	750 000,00 €	900 000,00 €	237 883,65 €	237 883,65 €								
CSPS Infrass Aéronautiques	25 000,00 €	30 000,00 €			12 500,00 €	12 500,00 €						
Contrôle extérieur topo	197 648,00 €	237 177,60 €	7 905,92 €									
Contrôle extérieur géotechnique	100 000,00 €	120 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €							
TVX Infrass Aéronautiques	11 342 000,00 €	13 610 400,00 €				9 073 600,00 €	2 268 400,00 €					
	12 414 648,00 €	14 897 577,60 €	245 789,57 €	287 883,65 €	62 500,00 €	9 086 100,00 €	2 268 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
REAMENAGEMENT LOCAUX PERSONNEL BÂTIMENT METEO France												
MOE rénovation Météo France	30 000,00 €	36 000,00 €	30 000,00 €									
Contrôle Tech MTO France	48 000,00 €	57 600,00 €	24 000,00 €									
CSPS Météo France	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €									
TVX rénovation Météo France	400 000,00 €	480 000,00 €	400 000,00 €									
	498 000,00 €	597 600,00 €	74 000,00 €	424 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
DEPLOIEMENT VIDEOSURVEILLANCE												
MOE Vidéosurveillance	0,00 €	0,00 €										
TVX Vidéosurveillance	180 000,00 €	192 000,00 €										
	180 000,00 €	192 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT SALLE DE REUNION												
MOE Salle Réunion	30 000,00 €	36 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €								
Contrôle Tech Salle réunion	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €									
CSPS Salle Réunion	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €									
TVX Salle Réunion	382 888,18 €	459 465,82 €	153 155,27 €	229 732,91 €								
	432 888,18 €	519 465,82 €	197 155,27 €	235 732,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TRAVAUX AMENAGEMENT EDS STANDARD 3 ACCOMPAGNEMENT SPL BATIMENT HORS EQUIPEMENTS												
MOE Réaménagement	25 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €								
Contrôle Technique	10 000,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €								
CSPS	10 000,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €								
TVX Aérogare existante	500 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €									
	545 000,00 €	654 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	527 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TRAVAUX REPARATION INFRAS SUITE AUX INTEMPRIES OCTOBRE 2018												
MOE Tlx réparation infrass	48 000,00 €	57 600,00 €			48 000,00 €							
Contrôle extérieur géotechnique	10 000,00 €	12 000,00 €			10 000,00 €							
CSPS	10 000,00 €	12 000,00 €			10 000,00 €							
TVX confortement talus seuil 10	600 000,00 €	720 000,00 €			600 000,00 €							
	668 000,00 €	801 600,00 €	0,00 €	0,00 €	668 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT AEROGARE EXISTANTE (Bureaux SPL - Etage + RDC Ancienne arrivée)												
MOE Réaménagement	80 000,00 €	96 000,00 €							32 000,00 €	48 000,00 €		
Contrôle Technique	20 000,00 €	24 000,00 €							4 000,00 €	16 000,00 €		
CSPS	10 000,00 €	12 000,00 €							2 000,00 €	8 000,00 €		
Travaux Aérogare Existante	800 000,00 €	960 000,00 €								800 000,00 €		
	910 000,00 €	1 092 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 000,00 €	872 000,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT Hangar Aviation Générale - Hébergement avions												
MOE Réaménagement	100 000,00 €	120 000,00 €									40 000,00 €	
Contrôle Technique	20 000,00 €	24 000,00 €									16 000,00 €	
CSPS	10 000,00 €	12 000,00 €									8 000,00 €	
Travaux Aérogare Existante	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €									1 000 000,00 €	
	1 130 000,00 €	1 356 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 084 000,00 €	
REAMENAGEMENT RESTE ANCIENNE CONCESSION AUTOMOBILE												
MOE Réaménagement	80 000,00 €	96 000,00 €									32 000,00 €	
Contrôle Technique	15 000,00 €	18 000,00 €									12 000,00 €	
CSPS	8 000,00 €	9 600,00 €									6 400,00 €	
Travaux Réaménagement	800 000,00 €	960 000,00 €									800 000,00 €	
	903 000,00 €	1 083 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	866 400,00 €	
DIVERS ENTRETIEN AIRES AERONAUTIQUES												
	400 000,00 €	480 000,00 €						200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €		
TOTAL	29 089 900,69 €	34 907 880,83 €	6 708 742,79 €	4 879 210,47 €	1 257 500,00 €	9 086 100,00 €	2 268 400,00 €	200 000,00 €	38 000,00 €	1 072 000,00 €	82 600,00 €	
					TOTAL HT PERIODE 2021-2029							
					25 592 553,26 €							
					Moyenne annuelle							
					2 843 617,03 € HT							
			EXERCICE MONTANT	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
			INVESTISSEMENT ANNUEL	6 708 742,79 €	4 879 210,47 €	1 257 500,00 €	9 086 100,00 €	2 268 400,00 €	200 000,00 €	38 000,00 €	1 072 000,00 €	82 600,00 €
			PLAN DE FINANCEMENT	REPARTITION ANNUELLE PREVISIONNELLE LISSEE								2021-2029
			Part Région 70%	4 696 119,95 €	3 415 447,33 €	880 250,00 €	6 360 270,00 €	1 587 880,00 €	140 000,00 €	26 600,00 €	750 400,00 €	57 820,00 €
			Part CD11 10%	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €
			Part Carcassonne Agglomération 10%	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €
			Part Grand Narbonne 10%	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €	284 361,70 €
			TOTAL	5 549 205,06 €	4 288 532,44 €	1 733 335,11 €	7 213 355,11 €	2 440 965,11 €	993 085,11 €	879 685,11 €	1 603 485,11 €	910 905,11 €



ANNEXE 2 : Calendrier prévisionnel de réalisation et plan de financement

Plan d'investissements sur l'aéroport de Carcassonne pour la période 2021-2029

Le référentiel technique et réglementaire aéroportuaire est en constante évolution, ce qui nécessite des adaptations pour maintenir les capacités opérationnelles de l'aéroport de Carcassonne. De plus, malgré un plan d'investissements ambitieux conduit depuis 2010, et malgré les opérations d'ores et déjà engagées, certaines parties de l'aéroport restent à rénover ou à réaménager pour maintenir les capacités de la plate-forme et pour garantir aux usagers une qualité de service et une ergonomie suffisantes.

Pour la période 2021-2029, correspondant à la majeure partie du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'aéroport par la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR), la poursuite du plan de mise aux normes et de modernisation de l'aéroport, sous Maîtrise d'Ouvrage de la Région, comprendra la réalisation des opérations décrites ci-après.

1 – Création d'une jetée et d'une salle d'arrivée :

La mise aux normes de la plate-forme a nécessité la construction et la mise en service d'une nouvelle aire de stationnement des avions commerciaux, éloignée de la piste principale et donc décalée par rapport à l'aérogare. De ce fait, les circuits passagers départ et arrivée se trouvent significativement allongés. Pour préserver la performance opérationnelle de la plate-forme, de même que pour fournir aux passagers une ergonomie et une qualité de service qui étaient devenues impossibles dans les installations vieillissantes de l'aérogare actuelle, une nouvelle jetée va être construite. Cette jetée assurera la desserte de la nouvelle aire de stationnement des avions commerciaux. Elle hébergera les fonctions d'embarquement, d'arrivée, de contrôle d'immigration et de douane, ainsi que la livraison des bagages.

Le projet a été lancé en 2018, les études de conception ont été menées, la demande de Permis de Construire a été acceptée. Les travaux ont démarré au début de l'année 2021, pour une mise en service envisagée avant la saison estivale 2022. Budget estimé de l'opération : environ 11 M€ HT.

Vue du projet de jetée, côté ville



Vue du projet de jetée, côté piste



2 – Mise aux normes des infrastructures aéronautiques et rénovation de la piste principale :

Du fait de l'évolution du référentiel réglementaire aéroportuaire, et notamment de la réglementation EASA, des aménagements doivent être réalisés dans la zone Côté Piste afin de maintenir la conformité de l'aéroport.

En premier lieu, des Aires de Sécurité d'Extrémité de Piste (Runway End Safety Area ou RESA) doivent être aménagées, ce qui nécessite des adaptations des seuils de pistes.

Des opérations de nivellement et d'aplanissement de certaines zones de la bande aménagée et de la bande dégagée de piste doivent également être réalisées.

Un dispositif visuel d'aide à l'atterrissage de type PAPI (Precision Approach Path Indicator) doit également être installé au QFU10.

Par ailleurs, la piste principale, compte tenu notamment de son âge, présente un état de dégradation avancé qui nécessite une rénovation totale, dont l'ampleur sera à déterminer précisément suite à la réalisation d'un diagnostic géotechnique. Cette rénovation sera également l'occasion de remplacer le balisage lumineux de la piste principale, lui aussi vétuste. Ce balisage sera basculé de la technologie halogène à



la technologie LED, afin de poursuivre la démarche de développement durable entreprise par l'aéroport. De même diverses autres zones de chaussées aéronautiques devront être rénovées comme le parking pélicandrome, et le taxiway Tango.

La mission de Maîtrise d'œuvre a été lancée début 2020, pour des travaux qui devraient être réalisés en différentes phases à partir de 2024.

Budget estimé de l'opération : environ 12 M€ HT.

3 – Réaménagement des locaux du personnel dans l'ancien bâtiment Météo France :

Les locaux de vie du personnel de l'aéroport : vestiaires, sanitaires, cafétéria, sont actuellement localisés dans un ancien bâtiment de Météo France. Ce bâtiment présente un état de vétusté avancée.

La Région est en cours d'acquisition de ce bâtiment auprès de Météo France et des aménagements devront être réalisés pour rétablir la salubrité et l'ergonomie de ces locaux.

Ces aménagements sont prévus sur l'année 2022.

Budget estimé : environ 0,5 M€

Vue du bâtiment Météo France dans son état actuel





4 – Travaux de réparation des infrastructures suite aux intempéries d'Octobre 2018 :

Suite à cet épisode d'intempéries particulièrement intenses, ont été constatées sur l'aéroport 2 dégâts significatifs : l'éboulement d'une partie de l'ouvrage de soutènement de la piste principale du côté du seuil 10, et l'éboulement d'une partie des rives du bassin de rétention situé à proximité du seuil 28.

Après des investigations géotechniques poussées qui sont en cours concernant le soutènement de la piste des opérations de réparation devront être entreprises.

Ces opérations sont prévues sur l'année 2023.

Budget estimé : environ 0,7M€

5 – Aménagement d'une salle de réunion :

Suite à l'acquisition par la Région de l'ancienne concession automobile située de l'autre côté de la RD119 par rapport à l'aéroport, et à l'aménagement d'une traversée sous cette même route départementale pour garantir une continuité de cheminement des usagers, un projet de réaménagement d'une partie du bâtiment hébergeant initialement le hall Volkswagen et le hall Skoda a été mené. Ce projet de réaménagement comprend l'aménagement de locaux loués aux entreprises de location de voitures, et l'aménagement d'une salle de réunion dont la configuration sera modulable, et qui pourra par la suite être commercialisée par l'exploitant aéroportuaire dans le cadre de séminaires ou d'activités tertiaires.

La partie du bâtiment destinée à la relocalisation de l'activité de location de voitures a d'ores et déjà été réaménagée.

L'aménagement de la salle de réunion devrait être réalisée sur l'année 2021 et 2022.

Budget estimé : environ 0,4M€

6 – Travaux d'aménagement de l'EDS Standard 3 – Accompagnement de l'investissement de la SPLAR :

Compte tenu du niveau de menace attentat pesant sur le Transport Aérien, la réglementation en termes de sûreté aéroportuaire évolue sans cesse. En ce qui concerne le Contrôle des Bagages de Soute (fonction CBS), elle imposera avant la fin de l'année 2023 la mise en place d'un équipement EDS (Explosive Detection System) de type tomographe, capable de reconstituer en 3 dimensions l'intérieur d'un bagage de soute et de détecter les substances et engins dangereux.

La mise en place d'un équipement de ce type sur l'aéroport de Carcassonne, outre l'acquisition et l'installation du matériel qui devraient être réalisés par la SPLAR, nécessitera l'extension du local CBS actuel et le renforcement structurel de la dalle de sol pour permettre de supporter les nouveaux équipements beaucoup plus lourds.

Ces aménagements devraient être réalisés durant l'année 2023.

Budget estimé : environ 0,6M€

Vue d'un EDS Standard 3 tomographe



7 –Aménagements dans l'aérogare existante :

Dans le cadre du projet de création de la jetée, les fonctions de contrôle à l'émigration, d'inspection-Filtrage des Passagers et des Bagages de Cabine (fonction IFPBC) vont être déplacées et le hall public va être agrandi. Tous ces aménagements concernent le rez-de-chaussée de l'aérogare existante.

Par la suite, dans le cadre de la montée en compétence de la SPLAR et des recrutements effectués, il sera nécessaire de reconfigurer les bureaux de l'exploitant aéroportuaire situés à l'étage de ce même bâtiment. De même, tous les espaces libérés par l'ancien restaurant Le Salvaza, actuellement inoccupés, devront être réaménagés, soit dans le cadre des espaces requis pour le personnel de la SPLAR, soit dans le cadre du développement des commerces et services disponibles dans l'aérogare, soit dans le cadre du développement d'une offre de bureaux ou salles de réunions commercialisables auprès d'activités tertiaires. Une réflexion globale devra donc être menée en ce qui concerne l'étage de l'aérogare.

De même, une fois la jetée et la salle d'arrivée mises en service, les anciennes salles de livraison bagages situées au rez-de-chaussée de l'aérogare auront été libérées. Leur réaménagement devra donc être entrepris, dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'activité d'aviation d'affaires sur l'aéroport de Carcassonne.



Ces aménagements ne sont pour l'instant programmés qu'en fin de délégation avec un démarrage de la maîtrise d'œuvre en 2027 et des travaux en 2028.

Budget estimé : environ 0.9M€

8 – Aménagement d'un hangar dans la zone d'aviation générale :

La demande d'hébergement d'aéronefs privés ou de loisirs est importante sur tous les aérodromes de la Région. L'hébergement d'aéronefs de ce type permet de maintenir le niveau d'activités aériennes de l'aéroport, et de développer les recettes domaniales.

Il est donc prévu l'aménagement d'un hangar dédié à l'hébergement d'aéronefs, situé en bord d'aire de trafic avec accès à la zone Côté Piste.

Cet aménagement est prévu en fin de période avec un démarrage de la maîtrise d'œuvre en 2029.

Budget estimé : environ 1.1 M€ HT

9 – Réaménagement zone inoccupée de l'ancienne concession automobile :

Suite à la relocalisation de l'activité de location de voitures et à l'aménagement d'une salle de réunion dans l'ancienne concession automobile, une grande partie de cette zone demeurera dans son état initial et inoccupée.

La Région a confié à la SPL la mission de développer l'occupation du domaine public et de développer les recettes domaniales perçues par la Délégation.

Afin de poursuivre cet objectif, il conviendra d'entreprendre le réaménagement de l'espace inoccupé de l'ancienne concession automobile afin de permettre l'accueil d'activités commerciales en lien avec le secteur automobile, ou de développer une offre de service à destination des activités tertiaires (espace de co-working, offre de bureaux, etc.).

Ces aménagements sont prévus en fin de période avec un démarrage de la maîtrise d'œuvre en 2029.

Budget estimé : environ 0.9 M€ HT

10 – Divers travaux d'entretien des aires aéronautiques :

L'essentiel des travaux portant sur la zone Côté Piste et sur les infrastructures aéronautiques, au premier rang desquelles les chaussées aéronautiques aura eu lieu soit en 2015 pour ce qui concerne la nouvelle aire de stationnement des aéronefs commerciaux, soit durant la période d'exploitation de la SPLAR pour la piste principale. Sur la fin de la période 2021-2029, il convient de prévoir des enveloppes



Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le 06/07/2021
ID : 011-241100593-20210628-C2021_133-CC

budgetaires pour faire face à des besoins d'entretien et de renouvellement de certaines aires aéronautiques qui pourraient présenter un état de détérioration avancé, dans le cadre d'un vieillissement normal de ce type d'infrastructures.

Ces enveloppes budgétaires sont prévues en fin de période, pour les années 2027 et 2028.

Budget global estimé : environ 0.4 M€ HT.

PROJET